

cadre du redéploiement nécessaire de la Wallonie, vous voyez un député liégeois réjouï devant vous.

**Mme la Présidente.** – Je vais demander à M. Disabato de bien vouloir présider la séance le temps que je puisse poser ma question orale, bien qu'il ne soit pas membre effectif de cette commission.

*(M. Disabato, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE**  
**DE MME CREMASCO À M. HENRY,**  
**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE**  
**L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE**  
**LA MOBILITÉ,**  
**SUR**  
**« UN PLAN STRATÉGIQUE À L'ÉCHELLE**  
**RÉGIONALE POUR L'EXPLOITATION DES**  
**RESSOURCES DU SOL PAR LE SECTEUR**  
**CARRIER »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «un plan stratégique à l'échelle régionale pour l'exploitation des ressources du sol par le secteur carrier».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco (Écolo).** – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la récente décision du gouvernement de modifier le plan de secteur pour rendre possible l'exploitation de 122 hectares entre les villages de Hemptinne, Saint-Aubin et Florennes, par la SA Carmeuse, a été l'objet de nombreuses discussions, et encore ce jour dans cette même commission.

Je vous avoue que j'en ai un peu «marre»!. J'aurais aimé que la décision et que les discussions ne traînent pas à chaque fois, même si ce sont des dossiers qui sont importants et que 122 hectares, ce n'est pas négligeable.

Je voulais insister ici sur la nécessité d'une gestion stratégique de la ressource carrière dans notre région, et ce, afin que chaque décision ne soit plus systématiquement remise en question, à tort ou à raison, et que l'intérêt général puisse être garanti. Ce besoin criant de stratégie est mis en évidence de longue date. J'ai repris un article de MM. Y. Van de Castele, F. Brevers et D. Cocle, figurant dans les Territoires Wallons du 2 décembre 2008 — ce n'est pas si vieux que cela, il y en a beaucoup d'autres — qui me paraissait intéressant. Cet article était intitulé «Estimation des besoins et réflexions d'ordre stratégique». Il me paraissait intéressant de le citer.

Autre élément de réflexion, dans son audition au parlement par cette commission, M. Calozet, Conseiller général de la Fédération des industries extractives et transformatrices des roches non combustibles, la FEDIEX, et Directeur de FORTEA, rappelait l'importance de l'industrie extractive en Wallonie. Je dois dire que moi-même, j'ai été vraiment étonné, je n'avais pas connaissance avec autant de précision de ces chiffres. Selon lui, environ 56,4 millions de tonnes ont été extraites en 2010, dont 12 millions «seulement» de tonnes exportées. En Belgique, il y aurait donc 185 sites de production, dont 85% situés en Wallonie. C'est dire l'ampleur du secteur carrier et je pense que vous en avez tout à fait conscience et que vous vous êtes d'ailleurs souvent exprimé sur le sujet.

M. Calozet rappelait également, lors de son audition, que ces dix dernières années, six adoptions définitives ont été décidées par le Gouvernement wallon, ce qui représente environ, en surface brute, 400 hectares. On estime que la surface d'exploitation proprement dite, c'est-à-dire hors zone d'isolement ou hors zone non exploitable, sera de 200 hectares pour les six sites.

Sur base des calculs effectués dans la note du Gouvernement wallon du 27 mars 2002, le secteur aurait consommé sur la même période de dix ans une superficie équivalente à 1050 hectares et on aurait ainsi entamé nos réserves de 850 hectares en dix ans. Effectivement, c'est par rapport à un calcul relatif. Il ne parle jamais que de ces 200 hectares libellés là et des 1050 qui ont été effectivement consommés. Il dit alors qu'on a entamé nos réserves de 850 hectares. J'aurais voulu savoir, comme il ne fait pas mention d'un montant total, mais seulement de chiffres relatifs, quel était le montant total des réserves existantes. M. le Ministre pourrait-il m'en donner une estimation ?

D'autre part, à l'heure actuelle, près de 30 dossiers d'identification de plan de secteur en vue de l'inscription d'une zone d'extraction sont en cours d'instruction au sein de la DGO4. Parmi ceux-ci, 21 sont considérés comme très actifs. Sur cette trentaine de dossiers, quatre suivent la nouvelle procédure dite 42bis. Un dossier a abouti récemment suivant cette procédure. Les trois autres ont été déposés auprès du Gouvernement wallon. Il ressort également de la mise à jour relative à l'activité extractive en Région wallonne réalisée en 2009-2010 par le professeur Poty, du département de géologie de l'Université de Liège, que 38 dossiers de demandes de modification de plan de secteur seraient introduits à court ou moyen terme.

Autrement dit, une septantaine de dossiers seraient à venir. C'est dire l'ampleur de ce qui nous attend et la nécessité de planifier cette activité. En effet, l'activité extractive a, entre autres choses, ceci de particulier, et j'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet au moment des auditions,

c'est qu'elle est mobile mais néanmoins en train d'utiliser une ressource du sol, qui, elle, par essence, ne l'est pas du tout et qui est une des ressources les plus pérennes et prévisibles qu'on puisse trouver. En effet, lorsqu'un gisement est valorisé, l'exploitation se déplace selon les réserves disponibles qui s'amenuisent progressivement. Le secteur est donc sans cesse à la recherche de ressources disponibles. Etant donné l'ampleur de cette activité, il est nécessaire de pouvoir planifier l'exploitation des ressources, celles-ci étant connues puisque le sous-sol, par essence, ne change pas facilement.

À cette fin, lors de son audition du 14 juillet, Mme Van den Bulcke, Présidente de la CCP Environnement FEDIEX faisait une suggestion basée sur la législation existante. Là, je vais reprendre cette suggestion parce qu'elle me semble intéressante dans la mesure où elle fait référence à un outil qui existe mais qui n'est pas mis en œuvre à l'heure actuelle ou en tout cas, qui n'est pas pleinement efficient.

En effet, actuellement, on a dans le CWATUPE un article 40 qui connaît les périmètres d'extension de zones d'extraction et peuvent s'inscrire en surimpression d'un autre zonage au plan de secteur. Or, s'il en existait précédemment, il n'y en a plus actuellement. On n'a donc pas de notion de cette réserve qui est en surimpression au plan de secteur et qu'on pourrait donc exploiter ou en tout cas, dont on pourrait avoir un plan de gestion.

Aujourd'hui, nous avons des zones d'extraction qui comprennent ces anciens zonages mais ils sont devenus, non pas de futures zones d'extraction, mais des zones d'extractions efficientes. Or, dans d'autres pays, par exemple en Angleterre, l'ensemble des gisements seraient identifiés au plan de secteur. J'ai mis le conditionnel parce que j'ai lu quelques déclarations et articles sur le sujet mais je suis évidemment tout à fait réceptive à ce que vous pouvez m'apporter comme information complémentaire. La carte géologique de la Belgique est bien connue depuis très longtemps, et par essence peu évolutive.

L'identification de ces gisements potentiels pourrait présenter de nombreux avantages en termes de protection, de gestion de l'urbanisation sur ces zones, de planification de l'exploitation et de l'épuisement de la ressource, et d'information au public. C'est vraiment toute une série de choses utiles pour anticiper les futures zones d'extraction par rapport à l'urbanisation parce qu'à l'heure actuelle, comme elles ne sont pas identifiées, on peut plus ou moins urbaniser et puis avoir des problèmes très complexes pour les mettre en œuvre.

Monsieur le ministre, une telle identification de la ressource carrière au plan de secteur ou sur un autre document est-elle envisageable? Quels types de ressources devraient être identifiés?

De plus, ces zones en surimpression pourraient servir de base à une réelle stratégie d'exploitation. Je pense que le fait de visualiser sur le plan de secteur l'ensemble du gisement ou l'ensemble du gisement potentiellement exploitable, permet aussi de l'exploiter avec plus de modération et de savoir aussi à quel rythme on consomme nos ressources.

Une telle stratégie est-elle envisageable et envisagée? Quels en seraient les freins ou les moteurs?

Dans la mesure où une vision partagée à court, moyen et long terme semble indispensable, je vous remercie d'avance, Monsieur le ministre, pour vos éclaircissements.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry,** Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Merci, Monsieur le Président, merci, Madame la députée, pour votre question.

Il est toujours intéressant de se replonger dans la DPR qui en matière d'activité extractive stipule: *«Valoriser les richesses du sous-sol de la région pour favoriser, dans le respect de l'environnement et du cadre de vie, son développement économique en organisant l'accès aux gisements des industries minérales et extractives et la pérennité de ces secteurs. Cela aura également un impact environnemental positif en évitant de devoir se fournir à [l'étranger pour obtenir les produits des carrières qui sont à la fois utiles à la construction et à divers autres secteurs industriels: papier, verre, peintures, textiles, médicaments, sucre, agriculture, traitement des fumées et des eaux, etc. Pour y arriver, les procédures de révision de plan de secteur en cours et à venir seront gérées de façon dynamique et en collaboration avec le secteur carrier. Les réhabilitations de zones d'extraction susceptibles d'apporter de réelles plus-values à l'environnement et à la biodiversité seront encouragées».* Fin de citation.

Par ailleurs, dans l'exercice de ma fonction de Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, je tente de rencontrer de manière durable les besoins sociaux et économiques de la collectivité, notamment par la gestion responsable et l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources telles que le prévoit l'article 1er du CWATUPE.

Les procédures, modifications de plans de secteur, permis, sont parfois longues et coûteuses. Mais il faut être conscient que l'activité extractive est soumise à une série de dispositions en matière de protection de l'environnement: le permis d'environnement, permis unique, avec ses conditions

générales, sectorielles, intégrales et particulières ; les études d'incidences sur l'environnement, ainsi que des dispositions découlant de la mise en œuvre de plusieurs directives européennes. Je pense à «Natura2000», «Mining waste», la directive cadre «Eau». Il y a aussi les directives en matière de rejets de gaz à effet de serre.

L'avenir du secteur carriier en Wallonie dépend étroitement du type de ressources exploitées. Ainsi, la production du calcaire à chaux est à près de 80% liée au maintien de la phase à chaud de la sidérurgie wallonne. Quant à la production de sable, granulats, ciments, elle est dépendante de la conjoncture dans la construction et des investissements dans les travaux publics (routes, autoroutes, ... ).

En ce qui concerne les chiffres que vous citez, je me permets d'apporter quelques précisions. En effet, les superficies inscrites en zone d'extraction entre avril 2002 et juillet 2011 sont de 570 ha, et non pas 400 ha, et portent sur douze adoptions définitives, soit le double de ce qui est annoncé par la FEDIEX. De même, le nombre de dossiers de demandes de révision de plans de secteur visant l'inscription de nouvelles zones d'extraction à l'instruction n'est plus que de l'ordre d'une vingtaine.

Sur les 160 carrières encore actives en Wallonie, les études du professeur Poty qui se sont succédées depuis 1995, ont identifié à 1350 ha leurs besoins théoriques à trente ans. Ceux-ci ont été évalués d'une manière assez large, majorés de 50%, pour tenir compte d'un éventuel accroissement de production, et des pertes inhérentes aux problèmes géologiques, telles que fracturation, karst, et caetera.

Par ailleurs, des zones de gisements ont également été délimitées pour certains types de roches présentant notamment une haute valeur ajoutée, comme le sable, le calcaire à chaux, le porphyre et le petit granit, couvrant une superficie totale de l'ordre de 15000 ha, sans tenir compte du besoin en roches à granulats. Or, sur la vingtaine de dossiers de demandes de révision des plans de secteurs en cours d'instruction par mon administration, huit portent sur ce type de produit. Nous approcherions donc les 13000 ha théoriques supplémentaires.

Dès lors, au regard de ces chiffres et avant de mesurer l'intérêt d'une révision thématique des plans de secteur en vue d'inscrire les périmètres d'extension — article 40 du CWATUPE -, je souhaiterais disposer d'une étude globale sur la question.

Vous l'avez vu, de nombreuses études existent dans le domaine et la CRAEC avait à l'époque proposé un cahier des charges visant cette analyse. C'est pourquoi j'ai demandé à mon administration de compléter ce cahier des charges. L'idée est de capitaliser les informations issues des différentes

études existantes afin d'arriver à un schéma stratégique de gestion des ressources du sous-sol.

L'exercice n'est pas facile, mais je peux heureusement compter sur l'expérience technique de plusieurs agents de mon administration qui gèrent ces dossiers difficiles depuis près de 20 ans.

Je pense que l'objet de votre question est tout à fait pertinent. C'est évidemment un travail de longue haleine, mais le travail préparatoire en tout cas, est entamé au sein de l'administration.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco (Écolo).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour tout ce qui relève de l'industrie carrière et du rappel de la DPR et de l'exploitation en général qui, d'ailleurs, tient beaucoup plus compte de l'environnement. Il y a vraiment des progrès du secteur carriier et de la législation qui sont en cours, c'est gentil de l'avoir rappelé. J'ai eu peur d'ailleurs que vous ne veniez pas au fond du sujet, mais vous y êtes venu, concernant justement ce schéma stratégique de gestion du sous-sol.

Alors, quand vous faites référence au nombre d'hectares qui vont être effectivement à exploiter, c'est toujours en fonction d'une demande et donc c'est toujours à l'aune d'une demande. Je préfère davantage quand vous dites: *«Il faut collationner l'ensemble des données, c'est évidemment une tâche qui est énorme, mais il faut avoir un plan d'exploitation stratégique qui ne se base pas uniquement sur la demande mais sur l'appréciation de la ressource et sur sa gestion à long terme»*. Là, je ne peux que vous rejoindre. Le boulot sera conséquent, c'est ardu, c'est un chemin d'exploitation, ce sont des données qui sont complexes. En plus, effectivement, la roche est de différents types puis, une fois tout cela collationné, il faut encore échelonner l'exploitation et là, on risque d'avoir des arbitrages complexes.

Je vous remercie vraiment de relever cette mission et de globaliser l'ensemble des enjeux afin que chaque carrière ne soit pas un enjeu à elle toute seule.

*(Mme Cremasco, Vice-Présidente, reprena place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE**  
**DE M. DISABATO À M. HENRY,**  
**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE**  
**L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE**  
**LA MOBILITÉ,**  
**SUR**  
**« LE SITE DU MARAIS »**